



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Finistère

Commune de SAINT-POL-DE-LEON

Notice explicative

Enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement des parcelles cadastrées section AM n° 705 et 706 du domaine public communal, situées Rue des Vieilles Ursulines à SAINT POL DE LEON

SOMMAIRE

	Page
<u>Note explicative :</u>	
Partie I. Contexte et enjeux du projet de déclassement	3
Partie II. Notice explicative de l'enquête publique	3
A) Rappel de la procédure de déclassement	3
B) Déroulement de la procédure d'enquête publique préalable	3
1) Lancement de l'enquête et information du public	4
2) Déroulement de l'enquête et collecte des informations du public	4
3) Clôture de l'enquête et décisions pouvant être adoptées par l'autorité compétente	5
C) Objet de l'enquête publique préalable au déclassement	5
<u>Annexes :</u>	
Plan de situation de la ville de Saint-Pol-de-Léon	6
Extrait du plan cadastral	7
Plan de division	8
Délibération N° 2020-48 du 08 juillet 2020	9
Arrêté N° 30-2020 du 1 ^{er} septembre 2020	13
Attestation de parution de l'avis d'enquête publique dans Le Télégramme	16
Extrait des annonces légales et judiciaires du Télégramme	17
Attestation de parution de l'avis d'enquête publique dans Ouest France	18
Extrait des annonces légales et judiciaires de Ouest France	19
Extrait du site internet de la ville	20
Avis de consultation du public	21

Partie I. Contexte et enjeux du projet de déclassement

La ville de Saint-Pol-de-Léon porte le projet de céder une partie de son domaine public sis sur la parcelle « Lots B et C » cadastrée respectivement section AM n° 705 et 706, située en haut de la Place de l'Évêché, aux fins de construction par un promoteur de 12 appartements allant du T2 au T4.

La commune, au travers de sa politique d'aménagement, souhaite améliorer le cadre de vie de ses habitants et soutenir le commerce, d'où l'intérêt de vendre ces parcelles, afin de permettre l'implantation d'un projet d'intérêt collectif que constitue la construction de nouveaux logements dans le centre-ville, permettant ainsi de densifier l'habitat en centre-ville tout en achevant le projet urbanistique dans ce secteur.

Compte tenu de l'usage et de l'affectation actuelle de cette parcelle « Lots B et C » cadastrée section AM n° 705 et 706 d'une superficie de 1200 m², il apparaît qu'elle relève du domaine public communal.

Par délibération n° 2020-48 du 08 juillet 2020, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Pol-de-Léon à autoriser Monsieur le Maire à :

- Engager la procédure de désaffectation et de déclassement de la parcelle « Lots B et C » cadastrée respectivement section AM n° 705 et 706, en vue de son entrée dans le domaine privé communal ;
- Organiser l'enquête publique préalable à ce déclassement du domaine public avec désignation d'un commissaire-enquêteur ;
- Signer tous les actes aux effets ci-dessus et à engager toute démarche.

Partie II. Notice explicative de l'enquête publique

A) Rappel de la procédure de déclassement

Dans le cas présent, la procédure de déclassement est précédée d'une enquête publique préalable car la parcelle est affectée à l'usage du public (article L.141-3 du code de la voirie routière).

Conséquence du déclassement :

Le déclassement d'un bien communal a pour effet de le faire sortir du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal, ce qui permet à la commune de le gérer avec plus de souplesse et notamment de l'aliéner. Cette procédure relève de la compétence du conseil municipal et doit faire l'objet d'une délibération en conseil municipal.

Dispositions légales actionnées :

Cette procédure de déclassement relève à la fois du Code de la Voirie Routière et du Code des Relations entre le Public et l'Administration.

L'enquête publique, définie à l'article L.134-2 du Code des relations du public avec l'Administration, « a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration d'une décision administrative. Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête sont prises en considération par l'administration compétente avant la prise de décision. ».

Cette enquête est donc préalable à la prise de décision par le Conseil Municipal.

B) Déroulement de la procédure d'enquête publique préalable

L'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête publique jusqu'à sa clôture est ici le Maire en vertu des articles L.141-3 alinéa 3 du Code de la Voirie Routière et R.134-5 du Code des Relations entre le Public et l'Administration.

La procédure d'enquête publique s'effectue dans les conditions suivantes :

1) Lancement de l'enquête et information du public

Monsieur le Maire de la commune de Saint-Pol-de-Léon a pris un arrêté le 1^{er} septembre 2020 portant ouverture de l'enquête publique préalable au déclassement des parcelles cadastrées section AM n° 705 et 706 du domaine public communal d'une contenance cadastrale de 1200 m².

Cet arrêté désigne un commissaire enquêteur, précise l'objet de l'enquête, les dates d'ouverture et de clôture de l'enquête soit du **lundi 21 septembre 2020 à 9h00 au lundi 05 octobre 2020 à 16h30** et le lieu et les heures où le public peut prendre connaissance du dossier et formuler ses observations.

Parallèlement, un avis d'enquête publique a été publié sur les panneaux administratifs de la Ville et sur le site concerné par la procédure de déclassement, le **vendredi 04 septembre 2020**. Par ailleurs, cet avis a également fait l'objet d'une première publication dans deux journaux à diffusion départementale à savoir :

1. Le Télégramme du **samedi 05 septembre 2020**
2. Ouest France du **samedi 05 septembre 2020**

Toutes ces modalités d'affichage, de publication et de notifications ont pour but de permettre au public d'être informé de cette enquête.

2) Déroulement de l'enquête et collecte des informations du public

La présente enquête a lieu du lundi 21 septembre 2020 à 9h00 au lundi 05 octobre 2020 à 16h30 inclus.

Elle est ouverte en Mairie de Saint-Pol-de-Léon – Place de l'Evêché, aux jours et heures suivants :

- Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- Jeudi et samedi de 8h30 à 12h00.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment :

1. La présente notice avec des annexes techniques :
 - Un plan de situation ;
 - Un extrait du plan cadastral ;
 - Un plan de division (parcelles AM 705 et AM 706) objet de la procédure de déclassement.
2. Le registre d'enquête ;
3. La délibération : Lancement d'une enquête publique ;
4. L'arrêté du Maire N° 30-2020 du 1^{er} septembre 2020 portant ouverture d'une enquête publique préalable ;
5. Les attestations de parution :
 - Télégramme du 04 septembre 2020 ;
 - Ouest France du 04 septembre 2020.
6. Capture du site internet de la ville de Saint-Pol-de-Léon publiant l'avis d'enquête ;
7. Le constat d'affichage ;
8. L'avis d'enquête publique.

Les observations formulées par le public sont recueillies sur ce registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur. Elles peuvent également être adressées à l'attention personnelle du commissaire enquêteur :

- Par courriel : mairie@saintpoldleon.fr
- Par correspondance adressée à l'attention de Monsieur Jacques SOUBIGOU, commissaire enquêteur – Mairie - Place de l'Evêché – 29250 SAINT-POL-DE-LEON

Le commissaire enquêteur assure par ailleurs dans le cadre de cette enquête deux permanences en Mairie de Saint-Pol-de-Léon – Place de l'Evêché - 29250 SAINT-POL-DE-LEON, les :

- Lundi 21 septembre 2020 de 13h30 à 16h30
- Lundi 05 octobre 2020 de 13h30 à 16h30

Enfin, le public peut également prendre connaissance des éléments du dossier par voie dématérialisée via le site internet de la Ville durant la durée de l'enquête publique.

3) Clôture de l'enquête et décisions pouvant être adoptées par l'autorité compétente

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmet au Maire, le dossier et le registre accompagné de ses conclusions motivées. Son rapport doit être laissé à la disposition du public durant un an.

Le Conseil Municipal peut alors, suite à la prise en compte de ce rapport :

- Décider du déclassement des parcelles/emprises concernées, puis procéder ultérieurement à leur cession ;
- Renoncer à l'opération de déclassement.

En application des articles L.141-4 du Code de la Voirie Routière et de l'article R.134-30 du Code des Relations entre le Public et l'Administration, si les conclusions du commissaire enquêteur sont défavorables, le Conseil Municipal peut passer outre par une délibération motivée dans un délai de 3 mois à compter de la transmission du dossier au Maire.

C) Objet de l'enquête publique préalable au déclassement

L'enquête publique de déclassement porte sur les parcelles AM 705 et AM 706 relevant du domaine public communal :

- Sise Rue des Vieilles Ursulines
- D'une contenance cadastrale totale de 1200 m².

Ces parcelles appartiennent au domaine public communal et sont matérialisées sur le plan de division joint au dossier.

Commune : 028269
Saint-Pol-de-Léon

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le *ch. 67/20*

A

Par *Jean-Charles BRISIAU*

Géomètre Principal

Section : AM
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : régulier <20/03/80

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 27/11/2008

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : *effectué sur le terrain* ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 23/06/2020 par M. SIMON Stéphane, géomètre à SAINT-POL-DE-LEON

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 8483.

A SAINT-POL-DE-LEON, le 23/06/2020

COMMISSAIRE
J. SOUBIGOU
ENQUÊTEUR

Document dressé par
M. SIMON Stéphane

à SAINT-POL-DE-LEON

Date 23/06/2020

Signature :

(1) Voir les mentions initiales. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une copieuse (plan relevé par voie de main à joint), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, ingénieur, géomètre ou technicien inscrit au cadastre, etc...)
(3) Présenter les noms et qualités de signataires et les adresses des propriétaires (propriétaires, avoués représentant quatre de l'unité des copropriétaires).

Commune de SAINT POL DE LEON



Commune de SAINT POL DE LEON

" Rue des vieilles ursulines "

Section AM n°704-705-706

PLAN DE DIVISION

Propriété COMMUNE

Echelle : 1/200



Lot B

AM n° 704

S = 72 m²



Transformateur

1.40

19.75

Fourreaux

1.40

12.32

18.19

6.94

Goudron

Propriété Commune

7.61

Lot A

AM n° 705-706

S = 1200 m²

45.37

4.51

13.64

7.75

0.86

21.21

caniveau

Ursulines

Vieilles

Rue des

caniveau

caniveau

caniveau

caniveau

caniveau

caniveau

caniveau

caniveau

AMENAGEMENTS & TERRITOIRES



GEOMETRE - EXPERT
9 Place de l'Evêché
29 250 ST POL DE LEON
tel : 02 98 69 03 67 - fax : 02 98 29 11 81
e-mail : stipoldcleon@al-ouest.com



Modifié le :	
Date :	07/07/2020
Réalisé par :	YLB
Dossier N°	SP8231

Reproduction réservée

COMMISSAIRE
J. SOUBIGOU
ENQUETEUR

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 17/07/2020
Affiché le
ID : 029-212902597-20200716-2020_48-DE



VILLE DE SAINT POL DE LEON
CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION

SEANCE DU 08 JUILLET 2020

Date de convocation : 01/07/2020

Etaient présents :

Monsieur le Maire,
Mmes Carole AUTRET, Patricia CASTEL, Anne DANIELOU, Sophie ELUSSE,
Adèle GUIVARCH, Anne-Sophie KERBRAT, Véronique KERLEO, Marie L'AOT,
Corinne LE BIHAN, Christine MOAL, Solange PHILIP, Nathalie QUEMENER,
Marie-Paule SEGUIN,
MM. Jean-Luc BONIS, Marc CONSTANTIN, Bruno CORILLION, Erwan
CREIGNOU, Jean-Marc CUEFF, Olivier FERON, Vincent GUIVARCH, Hervé
JEZEQUEL, Jean-Louis KICHENIN, Jonathan LE BIHAN (arrivé à 20h10),
François MOAL, Olivier PERON, Bernard PERRAUT.

Procuration : Mme Katiba ABIVEN, M. Christophe LE GALL

Mandataires :

Mme Anne-Sophie KERBRAT, mandataire de Mme Katiba ABIVEN
M. Jean-Luc BONIS, mandataire de M. Christophe LE GALL

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Anne-Sophie KERBRAT

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 29
Conseillers votants : 29

Acte n° 2020-48
Nomenclature : 3-2

Rapporteur :
M. Hervé JEZEQUEL

Votes exprimés : 29
Pour : 27
Contre : 0
Blancs : 2

Objet PARCELLE RUE DES VIEILLES URSULINES – ENQUETE PUBLIQUE ET DECLASSEMENT
DU DOMAINE PUBLIC

Un promoteur a présenté un aménagement du parking situé Rue des Vieilles Ursulines dont le projet consiste en la création de 12 appartements allant du T2 au T4.

Vu les dispositions du Code de la voirie routière et notamment les articles L.141-3 et R.141-1 à R.141-9 relatifs aux modalités de l'enquête publique préalable au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales ;

Vu les dispositions du code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles R.134-10 et suivants, régissant l'organisation de l'enquête publique ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2241-1, aux termes duquel le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;

Vu le projet porté par la Commune de céder une partie de son domaine public sis sur la parcelle « Lots B et C » cadastrée respectivement section AM 705 et 706, située en haut de la Place de l'Évêché, aux fins de construction de 12 logements, suivant le document d'arpentage joint en annexe ;

COMMISSAIRE
I. SOUBIGOU
ENQUÊTEUR

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 17/07/2020
Affiché le
ID 029-212902597-20200716-2020_48-DE

Il est rappelé que la ville, au travers de sa politique d'aménagement, souhaite améliorer le cadre de vie de ses habitants et soutenir le commerce, d'où l'intérêt de vendre ces parcelles, afin de permettre l'implantation d'un projet d'intérêt collectif que constitue la construction de nouveaux logements dans le centre-ville, permettant ainsi de densifier l'habitat en centre-ville tout en achevant le projet urbanistique dans ce secteur ;

Compte tenu de l'usage et de l'affectation actuelle de cette parcelle « Lots B et C » cadastrée respectivement section AM 705 et 706 d'une superficie de 1200 m², il apparaît qu'elle relève du domaine public communal. En effet, la parcelle est ouverte au public, est à usage de voie de liaison et a été aménagée pour permettre le stationnement.

Le déclassement d'une voie communale doit toutefois être précédée d'une enquête publique, dès lors que le déclassement porte atteinte aux conditions de desserte et de circulation de la voie.

Or, au regard de la configuration des lieux, le déclassement est susceptible de porter atteinte aux conditions de circulation sur la voie. Il y a donc lieu d'organiser une enquête publique préalable.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 2 abstentions

(M. Jean-Luc BONIS, M. Christophe LE GALL), autorise Monsieur le Maire à :

- Engager la procédure de désaffectation et de déclassement de la parcelle « Lots B et C » cadastrée respectivement section AM 705 et 706, en vue de son entrée dans le domaine privé communal ;
- Organiser l'enquête publique préalable à ce déclassement du domaine public avec désignation d'un commissaire-enquêteur ;
- Signer tous les actes aux effets ci-dessus et à engager toute démarche.

Le Maire,

Stéphane CLOAREC



do

**COMMISSAIRE
J. SOUBIGOU
ENQUÊTEUR**

**ACQUISITION D'UN BIEN FONCIER
D'APRÈS UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL**

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 17/07/2020
Affiché le ...
ID : 029-212902597-20200716-2020_46-DE

Commune de ...
Mairie de ...
Département de ...
Par ...

Parcelle n° ...
Parcelle n° ...
Parcelle n° ...
Parcelle n° ...

(Art. 25 du décret n° 267113 du 22 avril 1925)
Le présent document, certifié par les services de la commune, a été établi à partir de l'acte de vente n° ...
B- ...
C- D'après un plan d'arpentage ...
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des limites de leur parcelle
A SAINTE-FLORENTINE le 16/07/2020

Le plan est dressé par ...
à SAINTE-FLORENTINE le 16/07/2020
Signature

(1) Révisé, révisé, révisé ...
(2) ...
(3) ...

Commune de SAINTE-FLORENTINE



Commune : 029259
Saint-Pol-de-Léon

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :

**COMMISSAIRE
J. SOUBIGOU
ENQUETEUR**

Numéro d'ordre du document d'arpentage
Document vérifié et numéroté le
A
Par

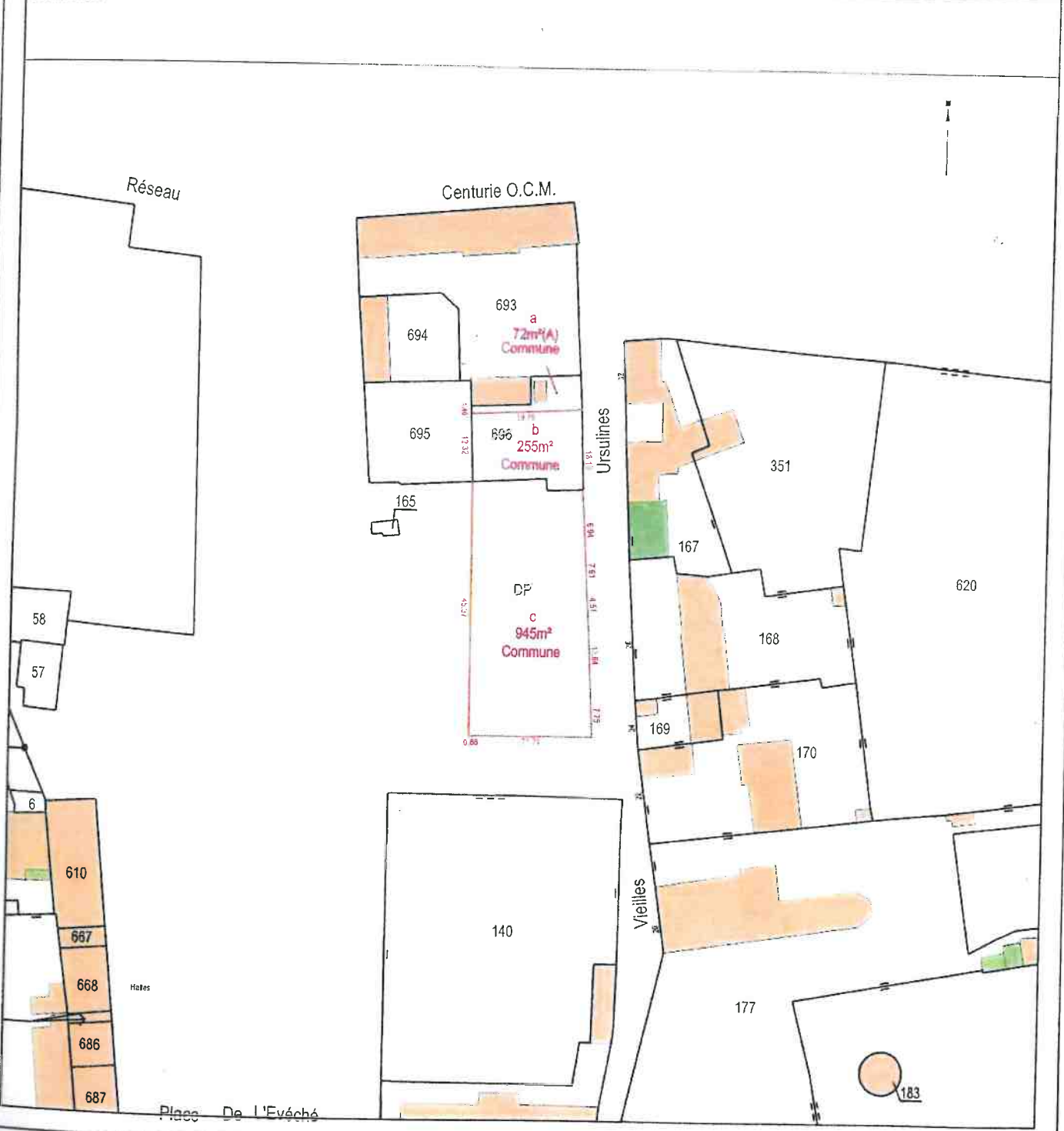
CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 23/06/2020 par M. SIMON Stéphane géomètre à SAINT-POL-DE LEON
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.
A SAINT-POL-DE LEON , le 23/06/2020

Section : AM
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : régulier <20/03/80
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 27/11/2006

Document dressé par
M. SIMON Stéphane
à SAINT-POL-DE LEON
Date 23/06/2020
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat représentant qualité de l'autorité exploitant).

Commune de SAINT POL DE LEON



VILLE DE SAINT POL DE LEON

ARRETE



Date : 01/09/2020
Acte n° 30-2020
Nomenclature : 2-1

Objet : Ouverture de l'enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement des parcelles cadastrées section AM n° 705 et 706 du domaine public communal, situées Rue des Vieilles Ursulines à SAINT POL DE LEON

Le Maire de la commune de Saint-Pol-de-Léon,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2241-1 ;

Vu les dispositions du Code de la voirie routière et notamment les articles L.141-3 et R.141-4 à R.141-9 relatifs aux modalités de l'enquête publique préalable au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales ;

Vu les dispositions du code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles R.134-10 et suivants, régissant l'organisation de l'enquête publique ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.123-1 à 19 et R.123-1 à R.123-26 ;

Vu le code de l'urbanisme et, notamment les articles L.421-1 et R.421-1 et suivants ;

Vu le projet porté par la commune de céder une partie de son domaine public sis sur les parcelles cadastrées section AM n° 705 et 706, situées Rue des Vieilles Ursulines, aux fins de construction de logements semi-collectifs ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 08 juillet 2020 autorisant le lancement d'une procédure d'enquête publique en vue d'un déclassement du domaine public communal ;

ARRETE :

Article 1 : Durée et objet

Il sera procédé à une enquête publique préalable au déclassement du domaine public d'une parcelle communale – Rue des Vieilles Ursulines – 29250 Saint-Pol-de-Léon ; conformément aux prescriptions du code de la voirie routière.

L'enquête sera ouverte du lundi 21 septembre 2020 de 09h00 au lundi 05 octobre 2020 à 16h30, soit pendant 15 jours consécutifs, dans la commune de Saint-Pol-de-Léon.

Article 2 : Commissaire enquêteur

Monsieur Jacques SOUBIGOU, est désigné commissaire enquêteur et procédera en cette qualité conformément aux dispositions prescrites.

Envoyé en préfecture le 01/09/2020

Reçu en préfecture le 01/09/2020

Affiché le :

ID : 029-212902597-20200901-30_2020-AR

COMMISSAIRE
J. SOUBIGOU
ENQUÊTEUR

Article 3 : Publicité

Le public sera informé de l'ouverture de l'enquête publique par un avis, quinze jours au moins avant le début de l'enquête dans au moins deux journaux locaux.

Cet avis sera également publié par voie d'affichage quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, à la Mairie de Saint-Pol-de-Léon – Place de l'Evêché – 29250 Saint-Pol-de-Léon, siège de l'enquête et sur le lieu de l'opération. L'accomplissement de cette mesure incombera au Maire et sera constaté par voie d'huissier.

En application de l'article R.123-11 du code de l'environnement, cet avis sera également publié sur le site internet de la mairie : <http://www.saintpoldeleon.fr>

Article 4 : Consultation du dossier

Le siège de l'enquête se situe à la mairie de Saint-Pol-de-Léon – Place de l'Evêché – 29250 Saint-Pol-de-Léon.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, un exemplaire papier du dossier d'enquête, sera mis à la disposition du public à la mairie aux horaires d'ouverture habituels.

Article 5 : Observations du public

Le public peut formuler des observations et propositions pendant la durée de l'enquête soit sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur mis à disposition à la mairie ; soit par correspondance adressée à l'attention de Monsieur Jacques SOUBIGOU, commissaire enquêteur - Mairie - Place de l'Evêché - 29250 Saint-Pol-de-Léon ; soit par voie électronique à l'adresse mairie@saintpoldeleon.fr. Ces observations et propositions sont tenues, dans les meilleurs délais, à la disposition du public.

Article 6 : Permanences

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Saint-Pol-de-Léon les jours et heures ci-après :

- Lundi 21 septembre 2020 de 13h30 à 16h30
- Lundi 05 octobre 2020 de 13h30 à 16h30

Article 7 : Clôture de l'enquête

À l'expiration du délai d'enquête fixé à l'article 1 du présent arrêté, le registre d'enquête sera clos par le commissaire-enquêteur.

Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport sera laissée en Mairie à disposition du public, pendant un an. Les conclusions pourront également être communiquées, sur demande, à toute personne intéressée.

Article 8 : Rapport d'enquête

A compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations consignées ou annexées au registre d'enquête. Le rapport d'enquête comporte notamment le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête, et les observations du responsable du projet, en réponse aux observations du public.

Le commissaire enquêteur consigne dans un document séparé ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves, ou défavorables.

Le commissaire enquêteur transmet au Maire de Saint-Pol-de-Léon le dossier d'enquête, accompagné du registre et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête publique. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Maire de Saint-Pol-de-Léon et au Président du Tribunal Administratif de Rennes.

Article 8 : Diffusion du rapport d'enquête

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur est déposée à la mairie de Saint-Pol-de-Léon pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.


Ces documents sont également mis en ligne sur le site internet de la commune de Saint-Pol-de-Léon pendant un an et une copie de ces documents peut être communiquée aux personnes qui en font la demande.

Article 10 : Exécution de l'arrêté

Le Directeur Général des Services de la commune de Saint-Pol-de-Léon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Pol-de-Léon, le 1^{er} septembre 2020

Le Maire
Stéphane CLOAREC





Attestation de publication

(sous réserve d'incidents techniques)

Destinataire

Destinataire COMMUNE DE SAINT POL DE LEON

Dossier suivi par Christelle DE LA REBIERE

Adresse e-mail attache-maire@saintpoldeleon.fr

Objet de l'avis

Projet de déclassement et d'aliénation d'une partie du domaine public en vue d'une cession

Avis de publicité

Réception électronique

Référence VIAMEDIA TH

VIAMEDIA certifie la publication sur les supports ci-dessous. Fait à Brest le

03/09/2020

Support(s) et département(s) de publication	Référence	Date parution (sous réserve d'incidents techniques)
LE TELEGRAMME Edition 29	Enquête publique	05/09/2020

Nous contacter

T. 02 98 33 74 44 - Fax 02 98 33 74 69

annonceslegales@viamedia-publicite.com

10, quai Armand Considère - CS 92919 - 29229 BREST CEDEX 2



10, Rue de breil - CS 56324 - 35063 RENNES CEDEX
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z

CS 56324 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

annonces.legales@medialex.fr

<https://www.medialex.fr>

De la part de : **Marielle RENOULT**

DESTINATAIRE : **COMMUNE DE SAINT POL DE LEON**

MAIRE

Date et heure d'envoi : 03/09/2020 14:24:26

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **72327581**

ANNULE ET REMPLACE

ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€, représentée par son Directeur Olivier COLIN, déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE 1ER AVIS
Projet de déclassement et d'aliénation d'une
partie du domaine public en vue d'une cession

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

OUEST-FRANCE

FINISTERE

Le **05/09/2020**

Olivier COLIN
Directeur

Les ventes aux enchères dans l'Ouest

Un parfum de rentrée...

Lorsqu'en août, nous sommes restés 15 août, on étonne une poignée de commissaires-priseurs nous fient savoir qu'ils avaient désormais droit de partir en vacances...



Lampe Berger, modèle Fou du roi. Elle sera proposée jeudi, à Saint-Pair-sur-Mer, sur une estimation de 20 à 30 €.

coûte», témoignait ainsi James Fatoro, commissaire-priseur à Deauville, au sortir de ses sessions du 19 et 20 août. Ce qui était une manière de parier que les premières ventes de l'automne réserveraient bientôt des surprises...

Christophe PENOT.

Sur votre agenda

- Vannes (56). Par Jack-Philippe Ruelian. Vente en lots, ce samedi, à 14h: tableaux, objets de décoration, bijoux, argenterie, jouets anciens, mobilier. 311 lots. 02 97 47 26 32.
La Flèche (72). Par Cyril Duval. Vente en live, ce samedi, à 14h 15: mobilier de style, objets d'art, tableaux, livres, mobilier de jardin, brocante. 401 lots. 02 43 94 03 81.
Rennes (35). Par Carole Jézéquel. Vente en live, lundi 7, à 11h et à 14h: poupons anciens, tableaux, argenterie, objets d'art et de décoration. 400 lots. 02 99 31 58 00.
Gorron (53). Par Pascal Blouet. Vente au place, 41, rue du Maine, mercredi 9, à 10h, de l'entier mobilier d'une maison bourgeoise. Vins et objets de brocante. 300 lots. 02 43 04 13 74.
Nantes (44). Par Juliette Jourdan. Vente en live, mercredi 9, à 14h: instruments de musique, ampis, disques. 585 lots. 02 40 49 97 97.
Angers (49). Par l'étude Daloy. Vente en live, mercredi 9, à 14h 15: tableaux, objets d'art et de décoration, fusils, trophées, livres sur la chasse. 459 lots. 02 41 88 63 89.
Brest (29). Par l'étude Thierry-Lannon. Vente en live, jeudi 10 septembre, à 9h30: porcelaines, faïences, tableaux, livres, vins, mobilier. 02 98 44 78 44.
Saint-Pair-sur-Mer (50). Par Florence Rois. Vente en live, jeudi 10, à 10h et à 14h: lampes Berger, argenterie, objets de décoration, vins. 457 lots. 02 33 50 03 91.
Pour suivre ou participer à toutes ces ventes, se connecter sur www.interencheres-live.com. Présence dans les salles sur inscription préalable.

CONSTITUTION

Par acte sous seing privé à Guipavas, le 1er septembre 2020, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes:
Dénomination: Épopée Gestion.
Capital: 800 000 euros divisés en 800 000 actions d'1 euro.
Siège social: 110, rue Charles-Nungesser, 29490 Guipavas.
Objet: à titre principal, la gestion d'un ou plusieurs organismes de placement collectif de fonds d'investissement alternatifs (FCP) de quelque nature que ce soit, et/ou de toute autre structure de capital investissement (quelle que soit sa forme) et la fourniture de services d'investissement ainsi que la gestion de portefeuille pour le compte de tiers et le conseil en investissement.

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte reçu par Me Alexandre Ract, notaire, 51, rue de Turigo, 75003 Paris, le 17 juillet 2020.
Dénomination: Banco.
Forme: Société civile immobilière.
Siège social: Douarnenez (29100), 3, rue du Quartier-Maire-Guilloc.

RECTIFICATIF

À l'annonce parue le 12 août 2020 dans le Journal Ouest-France concernant la cession de fonds de commerce de la société Ecomart.com SAS et la société Storm SAS...

Avis administratifs

Projet de décaissement et d'aliénation d'une partie du domaine public en vue d'une cession
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
La public est informé que, par arrêté du maire de Saint-Pol-de-Léon du 1er août 2020, une enquête publique est prescrite sur le territoire de Saint-Pol-de-Léon concernant le projet de décaissement et d'aliénation de deux parcelles publiques communales...

Ventes aux enchères

THIERRY - LANNON & ASSOCIÉS
Société de Ventes aux Enchères Publiques
36, rue du Château - 29200 BREST - Tél: 02 98 44 78 44
JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020 à 9 h 30
BONNE VENTE MOBILIERE
Département: 29, RUE ALAIN COLAS, 29200 BREST

Marchés publics

Procédure formalisée

Ville de Brest

Acquisition et gestion de abonnements à différentes publications et prestations annexes pour les bibliothèques municipales et d'autres services

AVIS RECTIFICATIF

À l'annonce parue le 26 août 2020
Section 1: pouvoir adjudicateur/les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées
Au lieu de: par voie électronique via: https://marches.megalabsysteme.com/...

Judiciaires et légales

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur:
centraledemarches.com

Pour faire paraître une annonce légale:
Médiateur, tél: 02 99 28 42 00 - Fax: 0 820 309 008 (0,12€ la minute)
e-mail: annonces.legales@mediateur.fr - Internet: www.mediateur.fr

Adjudications immobilières

SELARL DEUBYSER PLOUX
Avenue au barreau
404, allée Couqueper
29000 QUIMPER
TELE: 02 98 25 71 33 - Fax: 02 98 33 71 85
VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
En la commune de QUIMPER
Section Erpôt Armet, au levant de Prat Marie 7 et 14, rue de Léon

Publications judiciaires

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE QUIMPER
EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE
N° affaire: 1802900014
N° de jugement: 183/20
Par jugement contradictoire rendu par le Tribunal Judiciaire de Quimper, Chambre correctionnelle le 20 février 2020.
Convic Hervé, né le 2 avril 1963 à Quimper (Finistère), de Chantal Marie-Constance Demarand 48, avenue de la Pointe du Cap, 29170 Fouesnant, Finistère, les 4 et 8 mai 2020.

Vie des sociétés

DANIMEL
Forme: SCI société en liquidation
Capital social: 200 euros
Siège social: LEVOUR COUQUER
29510 LANDREVAREZEC
520 036 229 RCS
Tribunal de commerce de Quimper
Le Liquidateur.

CLÔTURE DE LIQUIDATION
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 2 septembre 2020, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quittance au liquidateur M. Dominique Simon, demeurant 24, allée des Vinsgriers, 44300 Nantes et prononcé la clôture de liquidation

ouestfrance-emploi.com
Contact: 02 99 20 42 56 - ec@ouestfrance-emploi.com
ouestfrance-formation.com
Contact: 02 40 38 47 28 - sophie.lecannon@precom.fr

Virage
REJOIGNEZ VIRAGE CONSEIL
COMMERCIAUX
SCAN ME
Partenaire du groupe « Ouest-France »
Recruté sur les départements 14-44-49-53-61-72-79-85
Commercial H/F
Agents commerciaux
Auto-entrepreneurs

Lauréat
Médi@
Partenaire du groupe « Ouest-France »
Recruté sur les départements 14-44-49-53-61-72-79-85
Commercial H/F
Agents commerciaux
Auto-entrepreneurs
Votre mission:
Développer le portefeuille d'abonnés en prospection directe auprès des particuliers.
Nous vous proposons de fortes commissions, une formation et un accompagnement assurés.
Profil:
Expérience de la vente souhaitée.
Vous êtes flexible, dynamique, motivé, autonome et sérieux, appelez:
M. Antony GOASLIN au 06 73 58 00 35.

Production, maintenance qualité, environnement
Agent d'exploitation eau potable (secteur Sud Manche)
Assurer la gestion des réseaux et des réservoirs (entretien et réparation)
Réaliser des travaux neufs (branchement) et de modification sur réseau AEP
Effectuer les changements/déplacements de compteur et relève de compteurs
Réaliser des interventions chez les abonnés (ouverture, fermeture...)
Pour consulter votre compte: www.ouestfrance-emploi.com
Envoyez des candidatures: Dymondic Département de l'eau de la Manche
110 Rue de la Liberté - CS 40108 - 50000 SAINT LO
ou par e-mail: rhes@semao.fr

ET SI VOTRE NOUVEL EMPLOI VENAIT À VOUS?
Déposez votre CV et profitez du service Matching
ouestfrance-emploi.com

COMMISSAIRE
J. SOUBIGOU
ENQUÊTEUR



- Mairie
- ON S'INFORME
- ON S'ACTIVE
- VIE LOCALE
- TOURISME
- AGENDA

Accueil > Mairie

Accueil
Arrêté

Avis d'enquête publique

Avis d'enquête publique
projet de déplacement de deux parcelles du domaine public communal situées rue des vieilles ursulines en vue d'une vente.

Avis d'enquête publique
BOXX - 24,7 kc - 5 septembre 2020

BOC

MAJ 5 septembre 2020 par Communication



AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

COMMUNE DE SAINT-POL-DE-LEON

PROJET DE DECLASSEMENT DE DEUX PARCELLES DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL SITUÉES RUE DES VIEILLES URSULINES EN VUE D'UNE VENTE

Par arrêté municipal du 1^{er} septembre 2020, le Maire de Saint-Pol-de-Léon a ordonné l'ouverture, sur la commune de Saint-Pol-de-Léon, d'une enquête publique préalable à un projet de déclassement de deux parcelles du domaine public communal situées Rue des Vieilles Ursulines en vue d'une vente.

Cette enquête se déroule pendant 15 jours consécutifs, du lundi 21 septembre 2020 au lundi 05 octobre 2020 inclus, dans la commune de Saint-Pol-de-Léon.

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire en version papier est consultable à la mairie de Saint-Pol-de-Léon, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (*du lundi au vendredi : 08h30-12h00/13h30-17h00, le jeudi et le samedi : 08h30-12h00*). Les personnes intéressées peuvent formuler des observations et propositions soit sur un registre mis à disposition à la mairie ; soit par correspondance adressée au commissaire enquêteur à la mairie - Place de l'Evêché - CS 60096 – 29250 Saint-Pol-de-Léon ; soit par mail : mairie@saintpoldeleon.fr

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L 123-11 du code de l'environnement. Les observations du public sont également consultables. Elles sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier sont consultables, dans le même délai, sur le site internet de la commune de Saint-Pol-de-Léon à l'adresse suivante : <https://www.saintpoldeleon.fr>

M. Jacques SOUBIGOU est nommé en qualité de commissaire enquêteur par le Maire de Saint-Pol-de-Léon. Il recevra les déclarations écrites et orales des intéressés à la mairie de Saint-Pol-de-Léon les jours et heures ci-après :

- le lundi 21 septembre 2020 de 13h30 à 16h30
- le lundi 05 octobre 2020 de 13h30 à 16h30

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur est mise à disposition pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie de Saint-Pol-de-Léon et est consultable sur le site internet de la commune. Les personnes désirant obtenir communication du rapport et des conclusions doivent en exprimer la demande auprès des services de la commune.